

Aéroport de Toulouse Francazal

Commission Consultative de l'Environnement du 19 octobre 2021

La réunion s'est tenue à la préfecture de Haute-Garonne à 14h en salle Bidou sous la présidence de M. Denis OLAGNON, secrétaire général.

Participants

Membres des professions aéronautiques

- M. Christophe BELOT, (suppléant) Base de Défense de Toulouse,
- M. Benoît CHEVRIN, Lieutenant-Colonel, (titulaire) État-major de la 11^e Brigade Parachutiste,
- M. Loïc LE BASTARD, Chef d'escadron, (suppléant) 1^{er} Régiment du Train Parachutiste,
- Mme Sylvie LEFEBVRE, (titulaire) ATR Aircraft,
- M. Jean-Christophe CANONICI, (suppléant) S.A.F.I.R.E,
- Mme Sabine MONTIES, (suppléant) SETFA,

Membres de Collectivités Locales

- Mme Martine CROQUETTE, (titulaire) Conseil Départemental Haute-Garonne,
- M. Albert SANCHEZ, (titulaire) Toulouse Métropole,
- M. Jacques SEGERIC, (titulaire) SICOVAL,
- M. Gérard MONTARIOL, (titulaire) Le Muretain Agglo,
- Mme Amandine LAMPIN, (suppléante) Le Muretain Agglo,
- M. Bernard LACOMBE, (suppléant) Plaisance du Touch.

Membres des Associations

- M. Thierry BARBERO, (titulaire) Association Saint-Simon Environnement,
- M. Joël CREMOUX, (titulaire) Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées,
- Mme Catherine BIENAIME, (suppléante) Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées,
- M. Bernard GINESTE, (titulaire) Collectif de Francazal,
- M. Pierre CONDON, (titulaire) Collectif de Francazal.

Représentants de l'Administration

- M. Denis OLAGNON, Préfecture de la Haute-Garonne,
- M. Arnaud DENAES, DSAC Sud,

Invités

- Mme Céline ENJAUME, Préfecture de la Haute-Garonne,
- Mme Stéphanie MONTOLIU, Préfecture de la Haute-Garonne
- M. Léon DAL MASO, DSAC Sud,
- M. Philippe GRANIER, DSAC Sud,
- Mme Nadège BERGOUTS, SETFA,
- Mme Mélodie ANDRE-NICOLAS, SETFA,
- Mme Oriane MICHOUX, stagiaire SETFA.

1 INSTALLATION DE LA COMMISSION

Le quorum étant atteint, la CCE peut se tenir.

Début de la séance à 14h10.

La CCE est présidée par M. OLAGNON qui rappelle l'ordre du jour ainsi que la liste des invités et présents.

Une présentation réalisée par la SETFA (Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport) sert de support aux discussions. Elle est jointe en annexe au présent compte-rendu.

En préambule, intervention de M. CONDON – Collectif de Francazal :

Il rappelle que selon la réglementation, les CCE doivent se tenir une fois par an or en 2014, 2018 et 2020, elles ne sont pas tenues.

Il regrette que les remarques faites en séance ne soient pas signifiées dans les comptes-rendus et que les évolutions de la plateforme de Francazal ne soient pas présentées aux associations.

Il souhaite qu'une étude de la DREAL soit réalisée pour mesurer le niveau de nuisances ressenti par les riverains, que la déclaration, qui sera remise plus tard dans la séance, soit jointe au compte-rendu. Enfin, il demande si ces comptes-rendus sont publiés sur le site de la Préfecture ou celui de l'exploitant.

M. OLAGNON – secrétaire général, répond que le compte-rendu de la CCE sera transmis le plus tôt possible. Il précise que celui-ci est diffusé à tous les participants à la présente instance mais n'est visible sur aucun site. La préfecture va étudier la possibilité de l'intégrer sur son site.

S'agissant de cette commission il souligne que la situation sanitaire liée au Covid 19 n'a pas permis sa tenue en 2020.

M. MONTARIOL – *Le Muretain Agglo* :

Il précise, qu'en sa qualité de membre nouvellement élu, il n'a pas été destinataire du compte-rendu de la dernière CCE, par conséquent il ne participera pas à l'approbation du PV de la précédente commission.

M. OLAGNON – secrétaire général, indique qu'il appartient à chaque communauté d'assurer une permanence et une passation du membre sortant au nouvel élu. Le meilleur effort sera fait pour assurer au mieux la transmission des comptes rendus précédents.

2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU 26 JUIN 2019

Le compte-rendu de la précédente commission est adopté.

M. OLAGNON – secrétaire général, donne la parole à la SETFA qui présente l'ordre du jour et son contenu.

3 STATISTIQUES DE TRAFIC

Mme MONTIES (SETFA) présente les éléments statistiques liés à la plateforme de Francazal et notamment l'évolution graphique des mouvements aériens de 2011 à 2020.

La hausse de ces mouvements en 2014 et 2016 s'explique par le meeting aérien organisé en septembre de ces mêmes années. L'année 2018 enregistre une baisse liée à la diminution amorcée de l'aviation de loisirs.

Elle poursuit avec une présentation des statistiques mensuelles sur les années 2019, 2020 et 2021 et met en évidence l'effondrement des mouvements en mars 2020 lié au début de la crise sanitaire.

La typologie des mouvements sur 2019 et 2020 est en suivant exposée :

- 43% du trafic est généré par l'armée et S.A.F.I.R.E en 2019 contre 60% en 2020,
- 23% par l'aéro-industrie et notamment les sociétés ATR, TARMAC, AIRPLANE PAINTER, AIRPLANE DELIVERY en 2019 contre 26% en 2020,
- 4% par l'aviation d'affaires en 2019 contre 5% en 2020.

La SETFA rappelle que depuis 2011 la progression est assez linéaire. Les évolutions sensibles de 2014 et 2016 sont issues du meeting aérien. En 2018, si le meeting a bien eu lieu, l'aviation de loisirs a, quant à elle, été plus en adéquation avec l'activité de l'aéroport et a baissé.

Il est à noter que la majorité des mouvements s'opère sur les horaires d'ouverture aux vols soit de 8h à 19h.

Mme MONTIES tient à préciser que les essais moteurs effectués sur Francazal par les sociétés aéro-industrielles après maintenance des avions, étaient au nombre de 1024 en 2019 et de 1003 en 2020. Le jeudi reste la journée la plus utilisée car les aéronefs en maintenance repartent en général dans leurs compagnies respectives le vendredi.

L'évolution du trafic est la suivante :

- Pour l'armée, une activité en progression (+ 21%),
- Pour l'aviation d'affaires, une activité en baisse (- 9%),
- Pour l'aéro-industrie, une activité en baisse (- 9%).

4 ACTIVITÉ MILITAIRE ET TRAITEMENT DES PLAINTES

Un point particulier est présenté en séance concernant l'activité militaire :

La SETFA s'appuie sur des documents élaborés par le 1er RTP :

- L'année 2020 présente une forte activité de largage matériel durant le 1er confinement (25% des mouvements) avec 70 avions qui ont procédé à de l'entraînement parachutiste et largage matériels ;
- La planification pour le 1er semestre 2022 montre une activité prévue sur quinze semaines (8 probables et 7 pas encore confirmées).

M. OLAGNON – secrétaire général, intervient en préconisant une communication plus active auprès des collectivités concernées par ces survols.

La SETFA indique que depuis la CCE de 2019, elle informe des campagnes militaires par le biais de son site internet.

M. GINESTE – Collectif de Francazal, intervient en soulignant qu'il regrette que les documents transmis par son collectif avant la CCE n'aient pu être diffusés.

Ils sont donc distribués aux membres présents et commentés en séance (cf. pièces jointes au présent compte-rendu).

Ceux-ci présentent l'activité militaire avec un extrait de la localisation des plaintes qui se situe principalement autour des communes de Plaisance-du-Touch et Fonsorbes.

M. GINESTE souligne le volume très important du trafic.

M. Loïc LE BASTARD - 1er Régiment du Train Parachutiste, fait remarquer qu'en 2020, durant le 1er confinement, l'activité militaire ne s'est pas arrêtée or les riverains étaient chez eux en journée, ce qui peut expliquer la multiplication des plaintes.

M. GINESTE – Collectif de Francazal, indique que le collectif a écrit à plusieurs instances, dont le Ministère des Armées, concernant le problème du traitement des plaintes mais cela n'a pas été suivi d'effet.

Il propose que des mesures sonores et de pollution de l'air soient réalisées et souhaite un protocole et la délocalisation des exercices militaires de la zone de Fonsorbes.

Une pétition a été initiée par le Collectif de Francazal, elle a recueilli 550 signatures et a été adressée au Ministère des Armées, au Préfet et élus de la Métropole et de la Région, dont M. MOUDENC et Mme TOUTUT-PICARD. A cette date, le Collectif a reçu peu de retours.

M. CHEVRIN - État-major de la 11^e Brigade Parachutiste, intervient pour préciser que les mouvements aériens depuis Francazal ne concernent que du largage humain et matériel et que la zone de Fonsorbes appartient à la DGA (Direction Générale de l'Armement) et non à la 11^e Brigade Parachutiste.

M. OLAGNON – secrétaire général, s'interroge sur le cheminement que doivent suivre les plaintes pour être traitées et indique que la saisine de la préfecture pose la question du service compétent au sein du Ministère des Armées.

M. CHEVRIN, État-major de la 11^e Brigade Parachutiste, va se renseigner car ils ne sont pas les bons interlocuteurs dans le traitement des plaintes générées par le trafic militaire sur Francazal.

La demande de délocalisation des exercices militaires n'est pas envisageable du fait que les entraînements restent primordiaux notamment au regard des conflits dans la zone subsaharienne.

Il fait remarquer que l'urbanisation autour de l'aéroport s'est développée mais en connaissance de son activité. De plus, il souligne que les exercices militaires ont lieu en semaine et très rarement les week-ends.

Enfin, il précise que les planifications du 1^{er} semestre 2022 ne veulent pas dire que les avions seront présents tous les jours.

M. GINESTE – Collectif de Francazal, évoque le sujet des essais moteurs et leur recrudescence qui ont un impact sonore jusqu'à Plaisance-du-Touch.

La SETFA précise qu'en 2020, 15 plaintes ont été déposées en lien avec cette activité, dont 13 par la même personne.

M. GINESTE – Collectif de Francazal, souhaite connaître la durée des essais moteurs et plus de détails sur leur typologie.

La SETFA répond qu'elle pourra donner cette information lors de la prochaine CCE.

M. GINESTE – Collectif de Francazal, regrette que la DREAL ne soit pas présente à cette séance car il aurait souhaité avoir des informations précises sur les classements ICPE des activités aéro-industrielles basées sur la plateforme, notamment celles des ateliers de réparation et les essais moteur. Il demande une étude d'impact sur les nuisances sonores.

La SETFA précise que des conventions sont signées avec les usagers dans lesquelles sont signalées les zones d'essais moteurs. Elles sont accessibles du lundi au vendredi seulement (pas le week-end) selon les conditions suivantes :

- Zone 1 : sur l'aire de trafic la plus éloignée pour les essais au ralenti (70% des essais),
- Zone 2 : sur piste pour les A320, A321 et 737 (5% des essais),
- Zone 3 : sur taxiway B2 pour essais au ralenti et pleine puissance (25% des essais).

M. DENAES - DSAC Sud, rappelle que les conventions avec les usagers qui définissent les horaires et localisation des essais moteurs, ont été initiées en 2015 suite aux plaintes des riverains.

M. CONDON - Collectif de Francazal, sollicite la présentation des évolutions de la carte VAC (Visual Approach Chart).

La SETFA informe que la DGAC ne souhaite pas que ces évolutions soient visibles sur le site intranet de l'aéroport et ce, afin de ne pas omettre une information lors d'une mise à jour. Toutefois, cette carte reste consultable sur le site du SIA (Service de l'Information Aéronautique).

M. DENAES - DSAC Sud, indique que le point concernant une modification de la carte VAC pourra être prévu à l'ordre du jour de la prochaine CCE.

M. OLAGNON – secrétaire général, demande que les informations substantielles soient transmises en CCE.

M. MONTARIOL - Le Muretain Agglo, souhaite avoir des précisions sur le développement de la plateforme ainsi qu'une analyse prospective sur les essais moteurs afin qu'une réflexion soit entamée sur leur évolution.

La SETFA répond qu'il y aura un développement immobilier avec une typologie de bâtiment aéro-industrielle (hangar) sur du foncier libre à l'ouest de la zone. Un schéma directeur a été présenté et validé par le délégant de l'aéroport. Les essais moteurs sont liés à l'activité industrielle, leur nombre risque d'évoluer mais la SETFA restera vigilante pour éviter toute dérive.

M. SANCHEZ - Toulouse Métropole, souhaite que des études et analyses soient réalisées sur les essais moteurs notamment pour ne pas freiner le potentiel de développement foncier sur Francazal et ses alentours.

5 QUESTIONS DIVERSES

M. BARBERO - (titulaire) Association Saint-Simon Environnement, intervient sur la dissolution récente de l'association Défense de Hautpoul. Il sollicite son remplacement afin que les associations soient équitablement représentées en CCE.

M. OLAGNON – secrétaire général, répond que la préfecture va prospecter dans les meilleurs délais afin d'intégrer une nouvelle association en lien avec l'aéroport de Toulouse-Francazal.

Fin de séance et remerciements de M. OLAGNON – Secrétaire général, aux membres présents.

6 ANNEXE : SUPPORT DE PRÉSENTATION DE LA CCE ET DÉCLARATION DU COLLECTIF DE FRANCAZAL

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Denis OLAGNON

